

## DRC4559 B – Droit des successions

Professeure : Kim Lambert

Hiver 2023

### Description du cours

Ce cours est une présentation d'ensemble du droit successoral québécois. Sa finalité n'est cependant pas d'analyser tous les aspects d'un règlement de succession. Pour favoriser une meilleure compréhension de la législation actuelle en la matière, une explication succincte de certaines notions générales, du fondement et de l'évolution historique du droit des successions sera, préliminairement, abordée. De l'ouverture d'une succession à la dévolution successorale, ce cours s'intéressa à plusieurs sujets, notamment :

- 1) Aux notions préliminaires fondamentales : l'ouverture de la succession et les qualités requises pour succéder ;
- 2) À la transmission de la succession : le mode de transmission et le droit d'option des successibles ;
- 3) À la dévolution légale des successions : la vocation successorale, les principes directeurs et ses exceptions ainsi que les droits de l'État ;
- 4) À la dévolution successorale testamentaire : la nature et les conditions de validité des testaments, la classification des legs, leurs effets et leurs inefficacités.

### Objectif du cours

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure :

- D'expliquer les fondements du droit successoral québécois ;
- D'employer la terminologie appropriée selon le contexte ;
- De mettre en pratique, à l'aide d'études de cas, les règles d'ouverture de la succession et celles relatives aux qualités requises pour succéder ;
- De reconnaître et distinguer les règles de la dévolution légale de la dévolution successorale testamentaire ;
- D'appliquer les règles de la dévolution légale, le cas échéant ;
- D'analyser la validité d'un testament ;
- De distinguer les différents types de legs contenus dans les testaments, leurs effets, ainsi que l'impact de leurs inefficacités.

### Méthode d'enseignement

- Le cours sera offert sous forme de mini-leçons, de discussions, d'études de cas, de travaux en groupe et d'exercices pratiques.
- L'étudiant, pour chacun des modules, devra compléter sa formation en effectuant les lectures qui seront accessibles sur le *Campus Virtuel* (ou communément appelé *Brightspace*), en exécutant les travaux pratiques, en écoutant les présentations PowerPoint accompagnées d'explications audio ou encore en regardant de petites capsules vidéo.

## **Méthode d'évaluation**

- Une étude de cas, **préjudiciable**, à effectuer en équipe de 3 ou 4 étudiants (**35 % de la note finale**)

Le travail sera accessible sur le Campus Virtuel et les équipes auront une semaine afin de le compléter.

- Examen final (en classe), **préjudiciable (65 % de la note finale)**

Examen final (en classe) à livres fermés, préjudiciable, qui sera présenté sous forme d'étude de plusieurs cas, de questions à court et long développement et de questions vraies ou fausses. Par ailleurs, la législation ainsi qu'une feuille de notes (format lettre : 8 ½ X 11) recto verso seront autorisées.

## **Principaux instruments de travail**

- *Code civil du Québec*, RLRQ c CCQ-1991
- La jurisprudence et les lectures obligatoires, les cas pratiques et la documentation préparée par la professeure seront disponibles en ligne sur le *Campus Virtuel*.

## **Ouvrage facultatif, mais pouvant favoriser l'apprentissage de l'étudiant**

- BEAULNE, Jacques, mise à jour par Christine Morin, *Droit des successions*, 5<sup>e</sup> éd, Montréal (QC), Wilson & Lafleur, 2016.